

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*
Ref: RD/NS

Paris, le 23 MAI 2018

Monsieur le Président

Je suis sollicitée pour avis concernant l'installation de bases vie sur le Champ de Mars, à l'occasion d'un événement accueilli par la SETE et visant la promotion de la pratique du tennis, intitulé « Roland Garros dans la Ville » qui se déroulerait du 30 mai au 4 juin 2018.

Alors que le parvis de la Tour Eiffel sera occupé par un terrain de tennis et un espace pour les réceptions, le Champ de Mars serait utilisé pour y installer des bases vie, lieux de stockage et sanitaires.

Cette disposition n'est pas acceptable. Le Champ de Mars n'est ni un lieu de remisage, ni une annexe de la Tour Eiffel.

Les allées et espaces enherbés situés aux abords de la Tour Eiffel sont déjà très dégradés en raison des travaux de sécurisation et par le manque de moyens mis en œuvre par la SETE pour canaliser les flux de touristes.

Il n'est pas envisageable d'installer sur ce site de nouvelles emprises qui vont encore détériorer l'état des pelouses et des allées : l'ensemble des installations requises pour l'organisation de l'événement « Roland Garros dans la Ville » doivent se trouver dans l'emprise de la SETE.

Cette dernière accueille l'événement et doit donc pouvoir assumer intégralement son organisation et son animation. Aussi la réduction de l'espace dédié aux réceptions et la mutualisation des zones de services doivent être étudiés.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension et votre action, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Je suis parvenu à votre fin vous.

Monsieur Bernard GAUDILLERE
Président de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel
5 avenue Anatole France
75 007 PARIS

Copie : Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris

Rachida DATI

RATI